Image not found or type unknown

Recours Commission de Recours Amiable CAF

Par **Ariel384**, le **05/03/2024** à **20:08**

Bonjour

Suite a des erreurs répétés de la CAF qui n avait pas prit en compte mon ASI malgré mes déclarations, je me suis retrouvé avec un indu d AAH et prime d activité, d un montant de 6491 €.

J ai fait une demande de remise gracieuse dont j attend la réponse , me trouvant actuellement dans une situation difficile (au chômage depuis 3 mois avec de très faibles revenus) et je suis dans l impossibilité de régler cette dette.

Le moins que je puisse dire c est que ces erreurs a répétition ont participé de cette dégradation de ma situation

Cependant j ai reçu sur le site CAF un courrier de la directrice de la CAF me demandant de rembourser la dette arguant que je n' ai pas droit à l AAH?

Dois je tenir compte de ce courrier dans l' attente de la décision de la CRA concernant ma dette que je n' ai pas contestée, ou bien dois je faire une réponse ?

Dans le cas d un refus de la CAF suite à mon recours quelles voies de recours ais je et quel tribunal saisir

Par **Marck.ESP**, le **05/03/2024** à **23:10**

Bienvenue
L'erreur de la CAF est-elle, comme la directrice vous écrit, de juger que vous n'avez pas droit à l'AAH ?

Par **Ariel384**, le **05/03/2024** à **23:41**

Bonjour,
Non les erreurs qui ont provoqué l indu sont dus a la non prise en compte de mon ASI que j

avais déclaré

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés